

Pérignat-ès-Allier

Le village qui respire



Le Mag

N° 22 • Juin 2021

Bulletin municipal d'information
www.perignat-es-allier.fr

Mairie & Agence postale communale

Tél. 04 73 69 52 54 - Fax 04 73 69 50 88

Courriel : mairie.perignat@gmail.com

site internet : www.perignat-es-allier.fr

• Horaires d'ouverture au public

Lundi		14 H - 18 H
Mardi	9 H - 12 H	14 H - 18 H
Mercredi	9 H - 12 H	
Jeudi	9 H - 12 H	14 H - 18 H
Vendredi	9 H - 12 H	14 H - 18 H
Samedi	9 H - 12 H	

• Agence postale

Vous pouvez effectuer vos opérations postales courantes à l'agence postale communale.

Les colis et lettres recommandés qui n'ont pu être distribués à domicile du fait de l'absence des destinataires sont déposés à l'agence postale communale, le lendemain matin, après 14h, et peuvent être retirés pendant les heures d'ouverture énumérées ci-dessus. Afin de faciliter la distribution du courrier, merci de mettre vos noms et prénoms sur les boîtes aux lettres.

Pour tout retrait de colis ou lettres, merci de présenter votre avis de passage ainsi qu'une pièce d'identité. Pour les personnes ne pouvant pas venir, merci de fournir une autorisation, à remplir au dos de l'avis de passage.

Pour les entreprises, merci de fournir un extrait de KBIS ainsi qu'une pièce d'identité.

L'agence postale de Pérignat ne prend pas les colis de type « Relais Colis », « Mondial Relay' », « UPS », « Pickup TNT »... Les seuls colis acceptés sont ceux au logo « Colissimo »

• Listes électorales

Si vous êtes nouvel arrivant sur la commune, n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale de la commune :

- Par internet, via le téléservice proposé par service-public.fr ;
- en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02

• Recensement militaire

Les jeunes gens de nationalité française doivent obligatoirement s'inscrire sur la liste communale de recensement dans un délai de deux mois à partir du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans. Pensez à apporter le livret de famille et la carte d'identité.



Etat civil

Premier semestre 2021

Bienvenue à

Félix GENDRE, né le 11 Avril 2021

Ils se sont dit « Oui »

Josefina SANCHEZ et Bernard LAUTOUR,
le 30 Mars 2021

Ils nous ont quittés

Frédéric PETELET, le 9 Janvier 2021,
Bernard CASTELLAN, le 21 Janvier 2021,
Suzanne VERGNOL, le 25 Février 2021,
Guy ROZIER, le 23 Avril 2021,
Roland OUVRY, le 17 Mai 2021,
Christiane ROUGIER, le 22 Mai 2021

• Passeports & cartes d'identités

Seules les mairies équipées de stations d'enregistrement peuvent délivrer les titres d'identité sécurisés. Ne disposant pas de cet équipement, nous vous invitons à vous rendre à la mairie de Cournon

20 & 27 Juin 2021 : Élections Régionales & Départementales

Reportées en raison de l'épidémie de Covid 19, les élections régionales et départementales initialement programmées en mars, ont lieu les 20 et 27 Juin prochains. Les élections régionales et les élections départementales sont deux scrutins différents. Il y aura donc deux urnes avec un bulletin à glisser dans chacune d'elles.

Quelles compétences pour quelles collectivités ?

Selon les domaines, chaque collectivité (commune, département, région) dispose de compétences administratives différentes, et complémentaires de celles de l'État

● **Le Département** intervient notamment dans les domaines suivants :

- **Solidarités et cohésion territoriale** : enfance (aide sociale, protection maternelle, adoption...), personnes handicapées (hébergement, insertion, prestations...), personnes âgées (maisons de retraite, maintien des personnes âgées à domicile...), aide sociale (RSA), actions relevant du Fonds social européen (FSE), accessibilité des services aux publics (SDAASP)...

- **Éducation** : construction et entretien des collèges, gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS)...

- **Aménagement et transports** : équipement rural, remembrement, aménagement foncier, gestion de l'eau et de la voirie rurale, services de transport spécial des élèves handicapés, gestion de la voirie départementale, SDIS (service départemental d'incendie et de secours) ...

- **Action culturelle et sportive** : création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine...

● **La Région**, en plus des prérogatives qu'elle partage avec les départements (tourisme, sport, culture...), a plusieurs compétences exclusives :

- **Transports** : gestion des ports et des aéroports, des Trains Express Régionaux (TER), des transports routiers interurbains et scolaires, de la voirie, des gares publiques routières...

- **Éducation** : construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général et établissements d'enseignement agricole...

- **Formation professionnelle** : insertion des jeunes en difficulté, formation des demandeurs d'emplois, gestion de l'apprentissage et des formations en alternance...

- **Aménagement du territoire et environnement** : gestion des déchets, des parcs naturels régionaux, développement rural et urbain, plan pour la qualité de l'air...

- **Développement économique** : animation des pôles de compétitivité, aides au tissu économique et mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

- **Gestion des programmes européens** : autorité de gestion des fonds européens FEDER, FEADER et une partie du FSE.

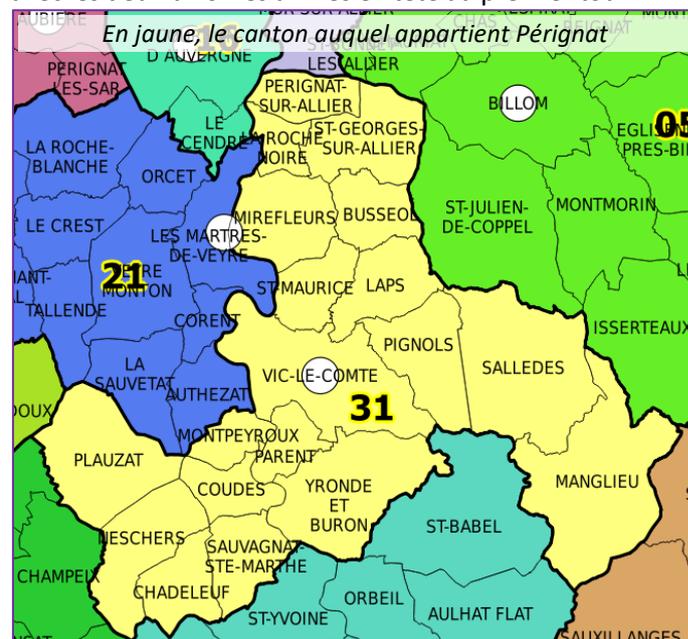
Qui peut voter ?

Pour voter lors de ces élections, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (à condition d'avoir été recensé pour la journée d'appel) ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, etc.), vous devez avoir fait la démarche de vous inscrire sur les listes électorales avant le 7 mai.

Quels sont les modes de scrutin ?

● **Les élections régionales** se déroulent selon un **scrutin de liste**, proportionnel, à deux tours, avec prime majoritaire. La répartition se fait dès le premier tour si une liste obtient plus de la moitié des suffrages exprimés. Sinon, un second tour est organisé, où seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent concourir. Les listes obtenant plus de 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec des listes qui accèdent au second tour.

● **Les élections départementales**, sont organisées selon un **scrutin binominal** à deux tours. Depuis le dernier redécoupage cantonal de 2014, Pérignat fait partie du Canton de Vic-le-Comte. Le département est composé de 31 cantons. Les candidats se présentent par canton, en binôme composé d'une femme et d'un homme, le conseil départemental est ainsi constitué de 62 conseillers. Pour être élu au premier tour, il faut recueillir la majorité absolue des voix exprimées et le quart des électeurs inscrits. Si aucun binôme ne répond à cette condition, un second tour est organisé avec les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des électeurs inscrits, ou, si un seul ou aucun binôme ne remplit cette condition, avec les deux binômes arrivés en tête au premier tour.



Au sein du conseil municipal

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont disponibles en mairie et sur le site de la commune. Ils sont publiés après approbation et corrections lors de la réunion suivante. Voici les points à l'ordre du jour de ces réunions.

Conseil municipal du 3 Février 2021 :

- **Présentation du jeu « La Bascule » par le collectif d'architectes « Rural Combo »** : atelier participatif de concertation sur le réaménagement de la place du village.
- **Approbation du PV du Conseil Municipal du 16/12/2020.** *Voté à l'unanimité.*
- **Finances - Réalisation de dépenses d'investissement** : autorisation d'engager des dépenses sur 2021 avant le vote du budget correspondant. *Voté à l'unanimité.*
- **Taux horaire des agents des services techniques** : fixation des taux afin de valoriser les travaux et prestations en régie réalisés par les agents. *Voté à l'unanimité.*
- **Mise à disposition des agents des services techniques au SIVOM de l'Albaret** : mise à disposition occasionnelle, conventionnée, dans un objectif de mutualisation des ressources. *Voté à l'unanimité.*
- **Facturation des travaux à la MARPA** : travaux réalisés en régie par les agents communaux. *Voté à l'unanimité.*
- **Demande DETR 2021** : demande de subvention pour financer des travaux d'aménagement sur le secteur du Pré-de-l'Eau et de mise en accessibilité obligatoire de la Mairie. *15 voix pour et 4 voix contre.*
- **Admission en non-valeur** : concerne des créances ne pouvant plus faire l'objet de recouvrement (titres émis entre 2015 et 2018). *Voté à l'unanimité.*
- **Régularisation de factures EDF.** *Voté à l'unanimité.*
- **Mise à disposition du hangar de « La Belle Epoque » : annulation de titres de recettes** : 2 titres avaient été émis alors qu'il était convenu d'une mise à disposition gratuite par convention. *Voté à l'unanimité.*
- **Mise à disposition du hangar de « La Belle Epoque » à La Régie des Deux Rives** : il s'agit de réitérer cette contribution. *Voté à l'unanimité.*
- **Rapport Annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement collectif.**

Conseil municipal du 11 Mars 2021 :

- **Tirage au sort des jurés d'assises** : tirage au sort, à partir de la liste électorale, de 4 administrés.
- **Approbation des PV des Conseils Municipaux des 16/12/2020 et 03/02/2020.** *Voté à l'unanimité.*
- **Demande de FIC 2021** : demande de subvention pour financer des travaux de mise en accessibilité obligatoire de la Mairie. *14 voix pour et 4 voix contre.*
- **Echelonnement des paiements pour les concessions des cavurnes et des cases du colombarium** : proposition de donner la possibilité aux familles de payer en 3 fois sur 6 mois. *Voté à l'unanimité.*
- **Compétence mobilités : débats et positionnement du Conseil municipal** : prise de la compétence mobilité par la communauté de communes plébiscitée à l'unanimité. Ce choix sera porté par les délégués communautaires pérignatois lors du vote en conseil communautaire.

Conseil municipal du 7 Avril 2021 :

- **Approbation du PV du conseil municipal du 11/03/2021.** *Voté à l'unanimité.*
- **Vote du Compte de Gestion 2020** : bilan des opérations faites par la trésorerie. *13 voix pour, 4 abstentions.*
- **Vote du Compte Administratif 2020** : bilan financier de la Mairie. *13 voix pour, 4 abstentions.*
- **Affectation des résultats 2020** : Report des résultats 2020 au budget 2021. *13 voix pour, 4 abstentions.*
- **Vote des 2 taxes foncières** : maintien des taux des parts communales. *13 voix pour, 4 abstentions.*
- **Vote des subventions aux associations** : reconduction des montants de 2020. *16 voix pour, 1 abstention.*
- **Vote des subventions à la coopérative scolaire** : *Voté à l'unanimité.*
- **Vote du budget primitif 2021.** *12 voix pour, 4 abstentions.*
- **Tarif de location de l'appartement de « La Boulang' ».** *300€ + 50€ de charges. Voté à l'unanimité.*
- **Achat du terrain des plaines** : *12 pour, 4 abstentions.*

Conseil municipal du 25 Mai 2021 :

- **Préambule** : Lancement du Plan guide en Actes.
- **Adhésion de la Commune d'Isserteaux au SIAREC.** *Voté à l'unanimité.*
- **Groupement de commandes** en vue de la passation d'un marché accord cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'eau potable, travaux d'assainissement des eaux usées et travaux d'assainissement des eaux pluviales. *Voté à l'unanimité.*
- **Constitution d'un groupement de commandes** portant sur la réalisation des vérifications périodiques Règlementaires. *Voté à l'unanimité.*
- **Constitution d'un groupement de commandes** portant sur l'achat de papeteries et de fournitures administratives et scolaires. *Voté à l'unanimité.*
- **Mise à disposition de la salle des associations à l'APAMAR**, pour mise en place d'ateliers de professionnalisation 1 lundi par mois. *Voté à l'unanimité.*
- **Suppression des régies photocopies et bibliothèque**, à la demande de la perceptrice. *Voté à l'unanimité.*
- **Avis - modification n°1 du PLUH de Billom Communauté** : Les mises à jour du PLUH sont soumises à l'avis de toutes les communes de l'EPCI avant vote en conseil communautaire et enquête publique. *15 voix pour et 3 abstentions.*
- **Travaux d'alimentation Basse Tension – Rue du 11 Novembre et Montellet.** *Voté à l'unanimité.*
- **Enfouissement des réseaux France Télécoms au Montellet.** *Voté à l'unanimité.*
- **GRDF - Redevance 2021 au titre du contrat de concession.** GRDF est redevable d'une redevance pour 2021 d'un montant de 1299.40 €. *Voté à l'unanimité.*

Finances communales

Les finances communales sont composées de 2 sections distinctes :

- Le **budget de fonctionnement** comprend les dépenses nécessaires à la vie de la commune pour assurer les services rendus à la population et entretenir les équipements et les espaces publics (Le principal poste est celui du personnel qui représente environ 50% du budget). **La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager un excédent, basculé vers le budget investissement l'année suivante.**
- Le **budget investissement** permet de financer les projets communaux. En dépenses figurent principalement le remboursement du capital des emprunts (les intérêts sont au fonctionnement), et les opérations décidées au sein des commissions. En recette se trouvent l'excédent de fonctionnement, les subventions et les éventuels nouveaux emprunts.

----- Comptes 2020 -----

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, et aussi de la période exceptionnelle que nous vivons depuis le déclenchement de l'épidémie, le budget 2020 était un budget de transition notamment sur l'investissement, limité aux programmes déjà engagés ou permettant de répondre aux priorités courantes : travaux de voirie et d'urbanisme, travaux sur les bâtiments ou renouvellement de matériel ou de logiciels, notamment pour le centre de loisirs.

À noter par ailleurs un manque de recettes entraîné par la fermeture de l'accueil du centre de loisirs durant la période du premier confinement, le maintien du coût salarial (L'ensemble du personnel du centre de loisirs étant en autorisation d'absence) et l'augmentation des dépenses dues aux mesures d'hygiène, notamment la mise en place de protections, les dépenses de désinfection dans les classes, l'achat des masques, du gel hydro alcoolique.

Budget de fonctionnement	
Dépenses 2020	- 1 328 939,52 €
Recettes 2020	1 495 431,65 €
Report 2019	190 000,00 €
Résultat 2020	356 492,13 €

Budget d'investissement	
Dépenses 2020	- 997 336,43 €
Recettes 2020	765 089,93 €
Report 2019	16 158,41 €
Résultat 2020	-216 088,09 €

L'excédent de fonctionnement doit couvrir le capital des emprunts à rembourser, qui se trouve dans la section dépenses du budget d'investissement. Le solde constitue l'autofinancement, lequel, avec les subventions obtenues et les éventuels emprunts, permet de couvrir le reste à charge pour la commune.

L'excédent de fonctionnement 2020 (356 492,13 €) couvre le déficit d'investissement (216 088,09 €) et permet de constituer une réserve pour le budget prévisionnel 2021.

Comptes de gestion et administratif... Quelles différences ?

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la municipalité. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes réalisées au cours d'une année par la collectivité, y-compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Ce compte est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur (la Mairie), il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice budgétaire annuel.

Au cours d'une année, la commune règle les dépenses en émettant des mandats, et encaisse les recettes en émettant des titres. Ces documents, accompagnés des pièces justificatives, sont transmis au Comptable Public (la Trésorerie de Billom), chargé du contrôle et de l'exécution des opérations comptables.

- Au début de l'année N+1, la Mairie dresse le récapitulatif exact de toutes les écritures effectuées en année N dans un document appelé **Compte administratif**.
- De son côté, le Comptable Public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice dans un document appelé **Compte de gestion**.

Les comptes de gestion et administratif sont soumis au vote chaque année en conseil municipal. Ils doivent être en tous points concordants. Ils servent à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations et sont garants de la bonne gestion de la collectivité. Ces documents peuvent faire l'objet d'un contrôle de la Cour des Comptes. Ils servent à établir le résultat de l'année N pour permettre l'Affectation des résultats en année N+1.

*L'intégralité du budget est consultable en mairie.
L'adjointe aux finances est à votre disposition pour toute information complémentaire.*

Budget prévisionnel 2021

Section de fonctionnement : *Le budget prévisionnel de fonctionnement s'équilibre à 1 716 997,49 €*

RECETTES	Budget 2021	OBSERVATIONS
Excédents antérieurs reportés	325 000,00	Montant issu d'une partie du résultat de fonctionnement 2020
Atténuations de charges	90 000,00	Remboursement de rémunération de personnel
Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	Travaux en régie : valorisation du travail des agents des services techniques
Produits des services des domaines et ventes diverses	203 485,49	Comprend notamment : loyers divers, redevances des services périscolaires, remboursement emprunt MARPA, refacturations diverses
Impôts et taxes	718 985,00	Comprend notamment : taxes locales, compensation intercommunales, fond de péréquation, taxes sur ventes immobilières
Dotations participations	308 017,00	Comprend notamment : dotation forfaitaire, DGF, dotation nationale de péréquation, participation St Bonnet, subventions (CAF, PSO, CEJ)
Autres produits de gestion courante	11 500,00	Revenus de loyers & Logidôme
Produits financiers	10,00	
TOTAL	1 716 997,49	

DEPENSES	Budget 2021	OBSERVATIONS
Charges à caractère général	378 370,58	Comprend notamment : Eau & assainissement, Electricité, Gaz, Alimentation (centre de Loisirs), fourniture et équipements, contrats de prestation (ménage, repas, maintenance...), travaux divers, activité centre de loisirs et école, etc...
Charges de personnel	776 650,00	Comprend notamment : salaires, cotisations, médecine du travail...
Virement à la section d'investissement	266 026,14	Permet de financer la section investissement
Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 706,44	Comprend notamment : Compactage de prêt, dotation d'amortissements
Autres charges de gestion courante	197 844,33	Cotisations au Service d'Incendie et organismes (SIVOS, SMTTC, SIVOM, SIEG, AMF, API, APA, AICRI), subvention aux associations, impôts, indemnités des élus,
Charges financières	35 000,00	Intérêts des emprunts et autres charges
Charges exceptionnelles	2 400,00	Annulation de titres de recette
TOTAL	1 716 997,49	

Section d'investissement : *Le budget prévisionnel d'investissement s'équilibre à 818 300,08 €*

Le budget présenté et voté lors du conseil municipal d'Avril reprenait l'ensemble des propositions qui avaient été faites par les conseillers municipaux lors de la commission Finances préparatoire.

Outre les opérations inévitables de renouvellement telles que le matériel de cantine (8 000 €) et le matériel technique (1000 €), voire plus importantes comme le réseau informatique et la téléphonie (11 334,60 €), plusieurs projets significatifs ont été inscrits au budget investissement :

- L'aménagement de l'espace public du Bruchet et la voirie adjacente (60 402 €),
- La construction d'un Padel (60 000 €) en partenariat étroit avec le club de tennis qui en assurera la gestion mais aussi financera le reste à charge avec les recettes générées,
- La mise en accessibilité de la mairie avec une première phase de conception et de travaux évaluée à 81 600 €,
- L'aménagement du secteur de la Sagne avec une première phase de travaux sur la Rue du Pré-de-l'Eau (28 361 €)

DEPENSES	Budget 2021
Mairie et bâtiments communaux	15 000,00
Eclairage public	15 000,00
Extension réseau électrique	500,00
Triangle du Bruchet (Financement partiel : DGE)	60 402,13
Bibliothèque	5 000,00
Matériel technique	1 000,00
ZPH1: ilot de la Tiolle	1 590,00
Cimetière (Travaux cavernes)	3 840,00
Accessibilité bâtiments communaux (Financement partiel : Département et DGE)	81 600,00
Rue du Pré-de-l'Eau (Financement partiel : DGE)	28 361,50
PADEL (Financement total : Région + Tennis)	60 000,00
Réseau informatique et téléphonie	11 334,60
Achat terrain	6 050,00
Aménagement de l'école	14 000,00
Matériel cantine	8 000,00
Voirie	40 000,00
Opérations non individualisées	3 819,65
Opérations financières (Solde de la section d'investissement 2020, emprunts, travaux en régie...)	462 802,20
TOTAL	818 300,08

RECETTES	Budget 2021	Restes à réaliser
Triangle du Bruchet (DGE)		18 680,00
Accessibilité bâtiments communaux (subvention département et fonds DGE)	35 905,00	
Chemin du Pré de l'eau (Fonds DGE)	8 150,00	
Padel (subvention région & emprunts)	60 000,00	
Opérations financières (dont : Virement de la section de fonctionnement, produits de cessions, Fond de compensation TVA, excédents de fonctionnement capitalisés, recette compactage de prêt, ...)	527 565,08	168 000,00
TOTAL	631 620,08	186 680,00

Avancée des travaux



> Le point avec Bernard LÉON, Premier Adjoint aux travaux et à l'urbanisme.

Depuis le dernier bulletin, les travaux, mis à mal par la crise sanitaire et l'année des élections municipales, ont retrouvé leur rythme de croisière.

• Coté école

A l'école, dans le nouveau bâtiment, les peintures des couloirs ont été refaites, les toilettes repeintes et leur nombre augmenté.

Dans la cour, nous avons repris les grosses imperfections et procédé à la réfection totale et à l'équipement du petit terrain de foot au sud du bâtiment. Le revêtement en sable de Sermentizon a été remanié, planifié et compacté avec une petite déclivité de telle sorte que les eaux pluviales ne stagnent pas et se déversent dans un Aco Drain. De « vrais » poteaux de but et des filets de basket agrémentent maintenant cette aire de jeu, et la montée historique du club phare régional en 1^{ère} division du championnat de France ouvrira sûrement des vocations !



Aménagement de la cour de l'école

• Coté Mairie et Place Onslow

Nous avons définitivement fermé la place de la Mairie au stationnement en scellant des bacs à fleurs.

Dans le même temps, nous travaillons très provisoirement pour donner un petit air de propreté à l'emplacement de l'ex-bibliothèque.

Nous mettrons en place une grande concertation avec tous les habitants pour examiner ensemble de quelles façons nous pourrions revisiter l'hypercentre du village (la mairie et l'église).

Nous sommes en train de procéder à l'appel d'offres pour choisir un architecte qui conduira, c'est une obligation, les travaux de mise en conformité et en accessibilité de la mairie.

• Coté sport

A la salle de sports, grand rafraîchissement également du côté spectateurs, gradins et murs repeints et rénovés. Le SIAREC, notre syndicat d'assainissement, a procédé au renouvellement de la pompe de refoulement des eaux usées qui permettra un traitement optimum des fortes occupations des douches et toilettes lors des compétitions et de l'adjonction des nouvelles constructions de la Charreyre Basse.

Quant au terrain de rugby, retourné avant l'hiver puis semé, il retrouve une seconde jeunesse et sera bientôt prêt pour de nouvelles joutes, il est temps de vous remettre à l'entraînement !

• Dans le village

Tous les panneaux d'affichage réservés aux associations ont été intégralement rénovés. De grâce ne collez pas, par-dessus, n'importe où et n'importe comment, des informations ou des affiches qui n'y ont pas leur place...

Pour ce qui concerne la voirie, une campagne d'entretien par l'élimination des nids de poule a été entreprise (particulièrement rue de la Sagne aux abords du centre de loisirs) en même temps qu'une tonte raisonnée.

La façade de l'entrée du cimetière des Combes a été agrémentée de plantes grimpantes qui couperont l'austérité de ce mur d'enceinte.

Enfin, les services techniques ont aménagé les abords du porche : les barrières ont été habillées de bois, des palissades et des bacs à fleurs ont complété l'embellissement.



Embellissement, rue de l'Ecluse

Informations fibre optique :

Les travaux de la fibre sont maintenant quasiment terminés, à vous de voir avec votre opérateur (ou peut-être en profiter pour en changer...) les modalités de raccordement.

> Zoom sur... la restauration du bâtiment de la mairie.

Initié et réalisé par la communauté de communes de Mur-ès-Allier, le diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics de nos cinq communes, avait confirmé la nécessité d'engager des travaux sur la mairie, particulièrement pour l'accueil du public. Une première approche avait été confiée en 2019 au cabinet ADquat, lequel avait produit plusieurs hypothèses d'aménagements accompagnés de devis. C'est la question du positionnement de la rampe et de l'ascenseur qui suscite le plus d'interrogations notamment celle de sa compatibilité avec le périmètre de l'église, laquelle est inscrite aux monuments historiques.

Dans sa séance de vote du budget, le conseil municipal a validé une opération d'investissement comprenant une première tranche de 80000 €. Celle-ci permettra d'engager un premier programme opérationnel de travaux sur lequel seront appuyées les subventions en attente venant de l'Etat et du Conseil Départemental. Une autre piste de financement est actuellement explorée dans le cadre du programme LEADER porté par le Grand Clermont. En effet, sur la base d'une programmation culturelle, un dossier pourrait ainsi être déposé dans le but d'aménager certains espaces (l'aile Nord Est du rez-de-chaussée et le dernier étage) pour en faire des salles d'expositions et d'accueil de résidences d'artistes en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire. Des premiers travaux de nettoyage et de démolitions ont été réalisés par les services techniques de la mairie et par le SIVOM. Ils ont permis notamment de retrouver les traces du parquet initial de la salle Onslow (parquet style « Versailles ») et de mettre à jour un très beau plafond à la française. Ces premières « explorations » permettront d'alimenter utilement les réflexions qui vont être engagées avec le futur architecte.



Découverte du plafond à la française, mairie côté Nord (ancien bureau de poste et ancienne salle de catéchisme)



> Restauration de la Belle Époque : où en sont les démarches ?

Dans le précédent bulletin, nous évoquions la possibilité d'installer une permanence architecturale dans le bâtiment de la Belle Époque, dans le cadre d'un accompagnement possible de l'État nommé « Atelier de Territoire ». Le périmètre d'implantation de cet atelier étant encore en discussion, le bureau municipal a décidé, sans abandonner

cette possibilité, d'explorer une autre piste en reliant la restauration de la Belle Époque aux réflexions à venir du plan guide (voir article à ce sujet). Compte tenu de son potentiel et de son implantation, ce site pourra faire l'objet d'un éventuel atelier ou d'un chantier démonstrateur.

> ZPH - Zone Pilote d'Habitat : point d'étape

Dans le quartier de la Tiolle, le chantier de la première maison de la Zone Pilote d'Habitat a beaucoup avancé et devrait être achevé d'ici la fin de l'année.

Le terrain situé côté Est a fait l'objet d'une demande de permis de construire. Il s'agira d'une maison de plain-pied d'une surface d'environ 100 m², laquelle sera habitée par un couple de futurs retraités.

La maison d'habitation des anciens propriétaires est entrée dans sa phase de restauration, c'est une entreprise pérignatoise (Bélicourt) qui réalise les travaux. Elle sera occupée par un couple avec deux jeunes enfants.

Dans les trois cas, les permis ont fait l'objet de très nombreux échanges entre les différentes parties prenantes : entre l'architecte des bâtiments de France et celui de la ZPH mais aussi et surtout entre l'architecte, Boris Bouchet

et les porteurs de projets. Grâce à ces échanges, les objectifs d'efficacité foncière, d'optimisation des surfaces disponibles et d'harmonisation des projets prennent forme tout en respectant les attentes de chacune des parties prenantes du projet.

Bien évidemment, du fait de son caractère expérimental, la démarche est moins simple et plus longue qu'avec un constructeur classique mais elle est aussi plus riche d'enseignements pour toutes les parties prenantes. C'est bien là toute l'originalité du projet. Un projet qui, une fois terminé constituera une base sur laquelle nous nous appuyerons pour avancer sur le chemin de l'implication active des futurs habitants dans la construction de leur maison, et plus largement, des Pérignatois dans l'aménagement de leur quartier et de leur village.

Urbanisme et démarches

La crise sanitaire et les confinements sont passés par là !

Nombreux sont ceux d'entre-nous qui ont eu envie d'agréments leur propriété ou leur intérieur. Piscines, clôtures, vérandas, façades ou autres cabanons de jardin font l'objet (ou pas...) de déclarations de travaux, jamais autant n'ont été déposées ! Nous vous rappelons que le Plan Local d'Urbanisme PLU a changé et est devenu le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

N'hésitez pas à vous renseigner en mairie pour récupérer sur internet le Cerfa « ad hoc » (*formulaire administratif réglementé*). Cela vous permettra de trouver le bon formulaire et de renseigner la nature exacte de vos travaux afin que le dossier soit traité le plus efficacement et le plus rapidement possible en particulier pour éviter les retours pour pièces manquantes.

Pour des travaux très particuliers et/ou dont la nature nécessite peut être une instruction préalable, vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre rendez-vous en mairie avec Bernard LÉON, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, il est à votre disposition le plus souvent entre 17h et 19h le jeudi.

Le PLUi modifié

Opérationnel depuis fin 2019, le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est passé de la théorie à la pratique.

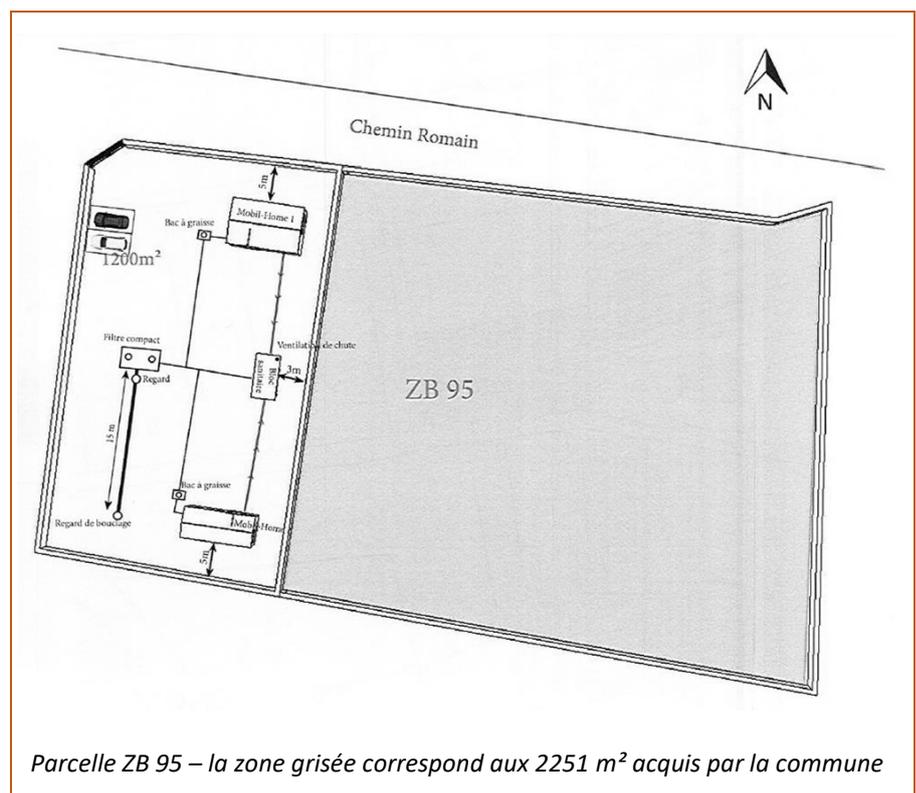
Après une année de mise en œuvre, des ajustements étaient nécessaires surtout en matière de règlement (précisions sur les retraits pour les implantations de constructions ou d'équipements, sur l'alignement des toitures...).

Pour réaliser ces mises au point nécessaires, une première modification a été décidée par le conseil communautaire et un arrêté a été signé par le Président Gérard Guillaume.

Les élus Pérignatois ont profité de ces modifications pour bien définir les emplacements réservés, à la fois dans leur périmètre et dans leurs objectifs. Cette modification a également permis de rajouter le STECAL (secteur de taille et capacité d'accueil limitées) évoqué dans ce bulletin. La démarche devrait être terminée à la fin de l'année.

Point sur le STECAL des Plaines

Comme annoncé dans le précédent bulletin, le conseil municipal a validé à la majorité l'acquisition de 2251 m² sur les 3451 que compte la parcelle ZB95. La vente se fera sur la base du prix d'achat initial soit 3900 euros. Cette parcelle a été classée en STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitées) pour permettre l'installation sur 1200 M² de deux familles dans des mobil homes. Le permis précaire a été déposé et délivré. La situation sera régularisée définitivement avec la validation de la modification du PLUi en cours au niveau de Billom Communauté, laquelle devrait intervenir à la fin de l'année. Les demandes de raccordements aux réseaux (eau et électricité) et pour l'assainissement non collectif ont été faites et réglées par les pétitionnaires. Elles ont été accordées par les services compétents.



Un plan guide à venir

Différents documents d'urbanisme ont jalonné la vie de la commune sur les quarante dernières années.

Du premier POS (plan d'occupation des sols) au PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) arrêté en novembre 2019, le village a beaucoup évolué et ces documents ont permis de définir un cadre sur lequel les élus successifs ont pu s'appuyer pour engager leurs programmes d'actions. Parmi ces documents, un programme d'aménagement du bourg (PAB, élaboré en 2003) a permis d'orienter les principales réalisations en matière de bâtiments, de voirie et d'espaces publics. Dans ce droit fil, le conseil municipal a décidé d'enclencher une démarche d'élaboration d'un plan guide pour réactualiser et relayer le PAB.

Si les objectifs de ces deux documents sont assez proches, ils diffèrent dans leur méthode d'élaboration essentiellement sur le volet implication et participation attendues des habitants. De plus, l'impact environnemental des orientations envisagées constituera le fil rouge de la réflexion. En effet, après une phase de diagnostic, il s'agira, via l'organisation d'ateliers, de réunions publiques ou de moments d'animation à définir, de mettre en place les meilleures conditions pour favoriser la participation des

habitants et aboutir à des orientations d'aménagement partagées sur des domaines et des lieux stratégiques identifiés sur l'ensemble du village. Pour allier le volet conception et le volet réalisation, des chantiers démonstrateurs et participatifs seront également mis en place.

Un avant-gout de cette démarche pourra donner à voir sur quoi elle pourrait déboucher. En effet, une mission a été d'ores et déjà confiée à un collectif d'architectes pour définir une programmation d'aménagement chiffrée et opérationnelle de la Zone de la Sagne, incluant le complexe sportif, le centre de loisirs, la salle polyvalente et les espaces jouxtant ces équipements. Sur la base des propositions qui seront faites au conseil municipal, une deuxième phase sera organisée pour approfondir celles-ci avec les usagers de ces sites. En fonction des projets définis et des moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre, des chantiers participatifs de mises en œuvre pourront être programmés.

Un marché public a été lancé début juin. Si celui-ci permet de retenir un prestataire correspondant à nos attentes, le plan guide pourrait être lancé dès l'automne prochain.

Le jeu de la Bascule

Avec le soutien de la fondation de France, le collectif d'architectes « Rural Combo » a conçu un jeu de rôle pour imaginer avec des groupes d'une quinzaine d'habitants le devenir de leur commune à l'horizon 2050.

L'objectif est de réfléchir, entre autres, à l'adéquation entre les grandes mutations auxquelles nous aurons à faire face dans les années à venir et celles issues de l'imagination collective. Comment allons-nous basculer du monde d'avant vers le monde d'après ? Voilà la question.

Sur cette base, le collectif est venu présenter sa démarche en conseil municipal, lequel a accepté la proposition de tester le jeu sur Pérignat avec en toile de fond



l'idée de se servir de cette réflexion pour aller vers un objectif plus précis et très concret : le réaménagement de la place du village.

Une première séance réunissant une quinzaine de personnes, essentiellement issues du conseil municipal, a eu lieu le 20 février dernier.

Deux autres devaient être programmées dans la foulée mais la crise sanitaire en a décidé autrement. Ce n'est que partie remise et nous espérons continuer cette expérience dès que les conditions seront à nouveau réunies. D'autant que la première réunion a donné lieu à des échanges très riches.



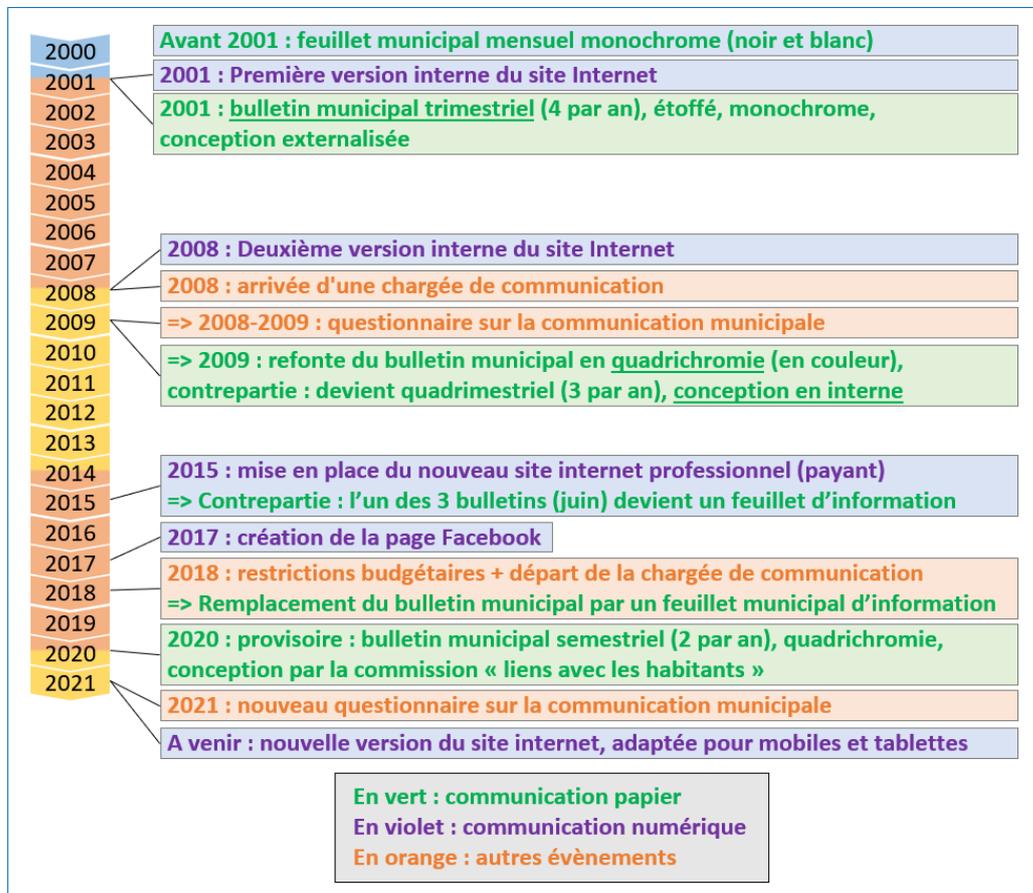
Informer, communiquer, dialoguer...

Quelle communication pour la commune (bulletins, feuillets, site internet, réseaux sociaux, panneaux ...) ? Quelle fréquence (semestrielle, annuelle) ? quelle modalité de concertation (groupes de travail, réunions publiques...) ? et quels moyens sont nécessaires pour sa mise en œuvre opérationnelle (financiers, humains, logistiques...) ?

Les moyens de communication n'ont cessé d'évoluer durant les derniers mandats. La municipalité s'est donc adaptée, comme le montre la frise chronologique ci-contre : types de publications (bulletin municipal en remplacement de feuillet mensuel), préférences des pérignatois (mise en couleur du bulletin, ajout de rubriques...), évolution du numérique (1^{er} site Internet dès 2001...), ou encore contraintes budgétaires (baisse des dotations de l'Etat) et humaines.

Comme nous nous y étions engagés dans notre programme, nous vous soumettons un questionnaire au sujet de la communication, vous le trouverez intégré à ce bulletin. Nous espérons que vous serez nombreux à y répondre, et à le ramener au secrétariat, ou le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Depuis le début du mandat, la crise sanitaire nous a empêché d'organiser des réunions publiques, mais nous y tenons, et espérons pouvoir en planifier bientôt. Les permanences hebdomadaires du maire et des adjoints ont toujours été maintenues : monsieur le Maire reçoit le vendredi à partir de 17h, et il est possible de rencontrer les adjoints sur rendez-vous.



Mise en réseau des infrastructures

Profitant de l'arrivée de la fibre optique sur la commune, la mairie est en train de revoir toutes les infrastructures numériques et téléphoniques des différents équipements communaux (mairie, services techniques, école, centre de loisirs, bibliothèque, salle de sport et salle polyvalente.)

L'objectif est de proposer une meilleure qualité de service, au niveau téléphonique et internet, de simplifier la gestion, mais aussi de rationaliser les coûts d'abonnements. Deux entreprises locales accompagnent la mairie dans ces travaux, qui devraient être réalisés d'ici la rentrée de septembre.

Compétence Mobilité

Avant le 31 mars dernier, La loi LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités) demandait aux communautés de communes de se prononcer sur la prise ou non de la compétence mobilité.

À partir de juin 2020, pour étayer ce choix, des réunions de travail ont été organisées avec l'ensemble des acteurs concernés : État, Région, Département, SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Communs auquel notre commune adhère) et les EPCI voisins. Tout au long de la démarche, des éclairages techniques et réglementaires ont été apportés par l'agence d'urbanisme et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Chacune de ces réunions a confirmé l'importance capitale que revêtait cette question de la mobilité à la fois en termes d'attentes des habitants mais aussi d'impact sur l'émission des gaz à effet de serre. En effet, avec 52 000 tonnes de CO₂ émises chaque année, les transports sont les premiers émetteurs sur notre territoire.

Forts de ce constat et malgré la complexité et le coût de

la mise en œuvre de services de transport, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour la prise de compétence mobilité par Billom Communauté. C'est donc cette position qui a été exprimée par les trois représentants Pérignatois lors du vote du conseil communautaire du 29 mars dernier.

Hélas, par 29 voix contre et 25 pour, les élus communaux n'ont pas fait ce choix et ont décidé de la laisser à la Région qui l'exercera pour le compte de Billom Communauté. Une convention définissant les attentes et les prérogatives de chacun doit être signée d'ici l'été.

Même si cette décision ne va pas dans le sens que nous souhaitons, nous allons tout mettre en œuvre pour répondre aux défis que représentent cette question de la mobilité. Des premières actions, peu coûteuses, telles que la mise en place de spot de covoiturage spontané, pourraient être réalisées avant la fin de l'année. En lien avec la commission transition de Billom Communauté, un schéma des itinéraires cyclables est en cours d'étude sur l'ensemble de nos 25 communes.

Transports en commun A Pérignat

Depuis le 1er janvier 2018, la commune de Pérignat adhère au SMTC-AC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise) et intègre le ressort territorial du SMTC, desservi par le réseau T2C.

> La commune possède ainsi 2 arrêts :

- "L'Epouvantail" Avenue de l'Allier, face à l'auberge
- "Rond-point de Saint Bonnet" au petit rond-point (avenue de l'Allier / route de Billom / route de Saint Bonnet)

> Ces arrêts sont desservis par différentes lignes toutes accessibles avec un simple titre de transport T2C :

- **ligne 37**, direction Cournon, Place Joseph Gardet (ligne **C**)
- **ligne scolaire Giron**, direction **Cournon** : Collège La Ribeyre & Collège Marc Bloch
- **ligne scolaire Fontanon**, direction **Cournon** : Collège La Ribeyre & Lycée Descartes (ligne **C**)
- **ligne scolaire Fontanon**, direction **Clermont** : Lycée Lafayette (lignes **A, C**) & Gare Routière
- **ligne Giron S69**, direction **Clermont** : Gare SNCF (ligne **B**) & Maison de la Culture (Ligne **A**)

Les horaires complets sont disponibles en mairie ou sur le site Internet de la commune (menu « Vie Quotidienne » > rubrique « Transport »)

Concertation projet "InspiRe"

Conduit par Clermont Auvergne Métropole et le SMTC, le projet InspiRe concerne tout le territoire métropolitain. Dans la perspective d'une réorganisation complète du réseau, il prévoit :

- la création de 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), soit environ 27 km et 64 stations,
- le développement de nouvelles pistes cyclables,
- la restructuration du réseau de bus.

Le tout dans un environnement paysager verdoyant et apaisé, favorable aux déplacements doux, à pied ou à vélo.

Dans cette optique, une concertation publique a démarré en Janvier 2021, et se poursuit encore avec de nouveaux rendez-vous en Juillet. A cette occasion, Pérignat avait accueilli le Bus InspiRant en Mars, afin de faire participer les habitants à cette consultation. Une enquête publique est prévue en 2022, pour un début de travaux en 2024, avec une mise en service envisagée en 2026.



Passage du Bus InspiRant le 31 Mars dernier

Des nouvelles de l'Ecopôle

Voie verte, confinement, évolution des aménagements, quelle qu'en soit la raison, force est de constater que l'Ecopôle connaît une fréquentation en progression constante.

Petits ou grands sont régulièrement très nombreux à parcourir les sentiers ou à découvrir, depuis les observatoires, la très importante faune présente sur le site. En plus des espèces naturelles qui le fréquentent, un âne est venu compléter le dispositif d'écopâturage afin d'assurer l'entretien de l'espace situé au-dessus des falaises qui accueillent les hirondelles de rivages. Doté d'un caractère assez farouche, il a aussi pour rôle de limiter dans ce secteur sensible les intrusions non souhaitées de visiteurs indéclicats.

> Aménagements et chantier participatif

Côté Champmot, une tranche de travaux réalisée dernièrement a permis le nivellement de la plateforme à l'entrée est du tunnel ainsi que la stabilisation des cheminements, la pose de barrières d'accès au site et la régulation de l'écoulement des eaux de pluie.

Le bardage paille-terre des containers utilisés par les maraichers et la pose d'un toit permettent une meilleure

intégration paysagère de ces équipements et aussi une isolation thermique qui sera très appréciable en cas de fortes chaleurs. Interrompu par la pluie, le chantier de fabrication de briques de terre crue, devrait reprendre prochainement. Outre le volet démonstrateur de cette technique mettant en œuvre des matériaux bio sourcés, ces briques seront utilisées pour continuer l'aménagement du hangar.



Foulée de la terre au cheval de trait (mélange de terre crue et de paille par la force de chevaux) et aménagement du hangar

> Sécurité et vivre ensemble à l'Ecopôle

Côté sécurité, des contacts ont été pris avec le Conseil Départemental pour aménager la RD 1 au droit de l'entrée du parking afin de sécuriser son accès avant son ouverture au public.

Sur ce registre, si la très grande majorité des visiteurs respecte le règlement en vigueur, il est quelques fois constaté des égarements. La non-teneur des chiens en laisse en est l'exemple le plus courant mais il arrive aussi que des tensions s'expriment un peu vigoureusement suite à des divergences d'appréciation sur les usages du site. Des panneaux sont régulièrement posés pour éclairer ces divergences. Des gardes sont également là pour avant tout expliquer les objectifs du règlement du site et les règles

élémentaires du vivre ensemble afin d'apaiser, le cas échéant, ces éventuelles tensions. Il est à noter qu'un partenariat a été mis en place avec l'Office Français de la Biodiversité. Celui-ci se traduira par la présence régulière des gardes de l'OFB. Ceci étant dit, c'est bien la convivialité, le respect mutuel et la qualité du vivre ensemble qui sont les objectifs fondamentaux visés sur ce site et par l'ensemble des acteurs qui concourent à son bon fonctionnement.

Enfin, au regard de la montée en puissance de la notoriété de l'Ecopôle et aussi de l'origine très diversifiée mais majoritairement métropolitaine des visiteurs, des contacts sont en cours et une mission a été confiée à un stagiaire pour envisager un partenariat avec d'autres acteurs institutionnels comme Clermont Auvergne Métropole.

Agenda : Réservez à l'office du tourisme : 04.73.79.66.23

- **Samedi 26 Juin - matin** : découverte de la petite faune
- **Mercredi 30 Juin - matin** : découverte : Ecopâturage
- **Mercredi 7 Juillet - matin** : la forêt alluviale
- **Jeudi 17 juillet - matin** : découverte : la libellule
- **Mardi 22 Juillet - matin** : découverte : rôle de la haie
- **Mardi 27 Juillet - après-midi** : Balade sensorielle
- **Mercredi 28 Juillet - matin** : Balade sensorielle
- **Mardi 17 Août - soirée** : Animation chauve-souris

Samedi 3 Juillet : 4ème édition des ECOPOLYS !
Avec des animations, un marché de producteurs, et d'autres surprises... nous vous attendons nombreux !

Vente de légumes

Benoit et Guillaume, les maraichers de l'espace test-agricole de l'Écopôle du Val d'Allier, vendent leurs légumes **tous les vendredis, entre 17h et 19h** devant la **Maison Grenouille**, place de la Mairie.

Voie verte : ça part très fort !

Sommes-nous sur la bonne voie ? S'il est difficile de répondre avec certitude à cette question en matière de sortie de la crise sanitaire, il semblerait que la réponse soit bien plus évidente à faire quand on se tourne vers la Voie Verte et que l'on constate l'adhésion dont elle bénéficie depuis l'ouverture des premiers kilomètres réalisés. C'est



une satisfaction pour les élus que nous sommes de constater l'adéquation de cet investissement avec les attentes du public d'autant que la grande diversité de profils des utilisateurs nous permet de dire que la Voie Verte s'adresse au plus grand nombre. En effet, à pied, en poussette ou à vélo, jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non, ce sont des centaines d'utilisateurs qui l'utilisent régulièrement avec un pic très marqué lors des weekends. La sécurité proposée, la quiétude offertes, ajoutées à la qualité des paysages traversés et à l'engouement pour les activités de pleine nature, ces aspects majeurs peuvent

expliquer cette large adhésion. Nous ne serions pas complets si nous n'évoquions pas les réserves émises au regard de la sur-fréquentation quelquefois constatée et sur la nature contestée (contestable ?) de certains choix, tels que l'enrobé sur quelques portions. Difficile de ne faire que des heureux et ces quelques expressions divergentes, qui

ont leur place dans le débat démocratique, n'arrivent pas, et de très loin, à faire de l'ombre à cette réalisation réussie dont la poursuite en aval et en amont laisse augurer de belles perspectives à venir.

La voie verte en chiffres :

Cout total : 4 846 441 €

Subventions : 3 622 357 € (75%)

Reste à charges pour les intercommunalités : 1 224 084 €
(dont Billom Communauté : 232 580 €)

Le frelon asiatique, l'avez-vous rencontré ?

Vous avez peut-être vu un nid il y a 2 ans en haut d'un peuplier au-dessus de monument des Fusillés de Lachat.

Le frelon asiatique est classé espèce nuisible. Il est arrivé en France accidentellement dans les années

2000 et colonise maintenant tout le territoire grâce à une capacité d'expansion exceptionnelle. C'est un prédateur des insectes pollinisateurs avec impact sur la biodiversité, sur l'apiculture et l'agriculture. Il ignore l'être humain lorsqu'il chasse mais peut se montrer très agressif à proximité des nids.

Plus petit que le frelon européen, il mesure moins de 30 millimètres et se distingue par sa coloration sombre, son abdomen noir avec une bande orangée et ses pattes jaunes. Son régime alimentaire se compose d'abeilles, de



larves diverses, de petits vertébrés et de fruits mûrs (pommes, raisins...)

Il est important que les citoyens soient sensibilisés, pour enclencher une dynamique locale, en signalant la présence de frelons ou de nids

pour permettre le piégeage et si possible la destruction de nids. Le piégeage individuel des reines est possible, de Février à Avril et avant l'hibernation en automne, mais il n'est pas des plus recommandés car généralement trop peu sélectif, bien qu'apparaissent ces derniers temps des pièges plus performants mais plus coûteux. Il est préférable de repérer les nids, d'Avril à Octobre, afin de pouvoir les détruire.

N'hésitez pas à signaler en mairie la moindre présence de frelons asiatiques, en cas de doutes nous serons en mesure de vérifier.

A l'Ecole du Pré-de-l'Eau...

> Conférence de Christine Cannard

Le jeudi 28 janvier a eu lieu une webconférence intitulée : « Les rythmes scolaires, périscolaires et extrascolaires en lien avec le sommeil : comprendre pourquoi la fatigue se généralise » présentée par le docteur Christine Cannard.

Christine Cannard est psychologue clinicienne, **docteur en psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, et ingénieure de recherche à l'INSERM de Lyon**. Elle intervient également au Laboratoire de Psychologie et Neurocognition de Grenoble depuis 1999. Elle a travaillé 12 ans à Lyon sur la recherche sur le sommeil à l'INSERM et donne des consultations pour troubles de sommeil de l'enfant et de l'adolescent. Elle est également référente pour la gestion et le suivi des demandes d'expérimentations dans les écoles en lien avec le rectorat et les inspections de l'éducation nationale.

Après une présentation du rôle fondamental du sommeil sur la santé physique et mentale ainsi que sur les processus d'apprentissages, Christine Cannard a présenté les rythmes biologiques et les expériences qui les mettent en évidence : Les moments d'endormissement et de réveil doivent être réguliers afin que le rythme naturel de l'enfant soit conservé. La désynchronisation est cause de

fatigue et de perturbation des apprentissages comme l'ont montré de nombreuses expériences. Les parents peuvent d'ailleurs utiliser les agendas du sommeil mis à leur disposition pour l'expérimenter chez eux.

Il est donc important d'harmoniser les rythmes scolaires et veille / sommeil et de maintenir une grande régularité. Cela impacte l'enfant, les parents et les enseignants : lorsque l'enfant est moins fatigué il est plus calme et plus concentré.

Sur 4,5 jours, l'enfant conserve ce rythme toute la semaine, se couche et se lève à la même heure, alors que sur 4 jours il y a une rupture le mercredi matin. L'enfant à tendance à dormir davantage, se couche plus tard le mardi, se lever et s'endormir plus tard le mercredi soir, ce qui perturbe son rythme et provoque de la fatigue le jeudi, associée à une baisse de concentration et des performances.

Après une heure de présentation, Christine Cannard a répondu aux questions des parents et des enseignants. Vous pouvez revoir cette conférence et le débat sur la plateforme d'échange sur le PEDT (<https://consultations.pedat-es-allier.fr/pedt/documents>). Vous y trouverez aussi le diaporama à la fin duquel se trouve l'agenda du sommeil si vous souhaitez l'expérimenter chez vous.

> Place au végétal

Le végétal a été à l'honneur ces derniers mois à l'école. Trois actions ont été menées sur ce sujet ce qui a permis à toutes les classes d'être impliquées.

- La plantation de haies sur la commune s'est poursuivie avec la collaboration de la société de chasse. Cette année les CE2, CM1 et CM2 de l'école du Pré-de-l'Eau ont participé à cette action. Justine Michaud, animatrice de la Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme est intervenue sur 2 demi-journées. Dans un premier temps les enfants ont pu découvrir le rôle des haies et leurs liens

avec la faune sauvage. Les différentes espèces d'arbres leur ont été présentées, et chaque enfant a pu choisir un arbre à parrainer. Un atelier a permis aux écoliers de réaliser une pancarte en bois avec leur prénom pour identifier le végétal qu'ils ont planté.

- L'école a ensuite accueilli l'exposition « Est-ce ainsi que les arbres vivent », réalisée par le collectif Arbres Citoyens, du 23 mars au 12 avril. Dans le cadre du plan climat et du projet d'éducation artistique et culturel "Osons



dire, écrire, faire" de Billom Communauté, les services culture, pays d'art et d'histoire, réseau des bibliothèques et environnement ont réuni leurs compétences pour interroger les écoliers sur la place de l'arbre. Tous les enfants ont pu découvrir les différents bienfaits apportés par les arbres lors de la visite guidée de l'exposition, et ont participé à un atelier « pop-up » avec Denis Cibien et Anne Cogny du Pays d'Art et d'Histoire. Agnès Berton, Sophie Simonini et des bénévoles de la médiathèque de Pérignat-ès-Allier ont aussi réalisé des lectures d'albums autour de la thématique de l'arbre.

- A la même période les enfants de CE1 et CE2 ont fleuri la cour grâce au concours de Madame Bertholet, habitante de la commune qui a gentiment partagé avec eux sa passion du jardinage et sa connaissance des plantes. Tous les végétaux proviennent de son jardin, un bel exemple de circuit court et de lien intergénérationnel. La municipalité et l'école remercient encore madame Bertholet pour son implication.

Quoi de neuf au centre de loisirs ?

Petit retour en arrière sur les vacances de Février :

Des « vacances carnavalesques » se sont déroulées au centre de loisirs de Pérignat-ès-Allier.

Les enfants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer pendant ces deux semaines passées à fabriquer des masques, à la conception de Monsieur Carnaval, en passant par la confection du dragon pour le défilé organisé dans la commune.

Pour clôturer ces vacances les enfants ont pu dire au revoir à Monsieur Carnaval pour laisser place au Printemps autour d'un bon goûter fait de Churros.



Les prochaines vacances de Juillet s'annoncent tout aussi actives et attrayantes avec le voyage entre différents mondes féeriques chaque semaine.



Mais en attendant les prochaines vacances, le centre de loisirs est parti le **mercredi 19 Mai à la ferme pédagogique de Montpeyroux** soigner les animaux.

Les enfants ont ainsi pu se transformer en petits fermiers et les plus grands ont confectionné des petits pains au miel avant de pouvoir traire les chèvres. L'après-midi a été bien remplie.



L'équipe du service Enfance Jeunesse



Karine LEITE
Directrice ALSH



Natacha GARDEL
Animatrice / responsable périscolaire



Manon GUERIN
Animatrice / responsable secteur ados



Morgane LEFOULON
Animatrice / bibliothèque



Violette MEIGNIER
Animatrice



Bastien MARCHAND
Animateur



Nadine BARBRY
Agent d'entretien



Ulyssette THIAILLER
Agent d'entretien



Luc MERMOZ
Cuisinier



Marine ARAUJO
Agent des écoles



Eva PEYROT-ROSSI
Agent des écoles

La Médiathèque du Pré-de-l'Eau

Depuis son inauguration en Octobre dernier, la médiathèque a dû s'adapter durant la crise sanitaire, en fermant lors des confinements et en modifiant ses horaires en fonction des couvre-feux.

Dès le retour des vacances scolaires de printemps, elle a réaménagé ses horaires d'ouverture (horaires ci-contre).

Dès le début de l'année, différentes animations ont été organisées à la médiathèque à destination des plus petits jusqu'aux enfants des classes de l'école.

● **Le 25 janvier** : accueil des classes de CP jusqu'au CE2 pour une animation autour des émotions, dans le cadre du Projet d'Education Artistique et Culturel de Billom Communauté. Anne Gaydier a emmené les enfants à la découverte de beaux albums avec son bocal « à émotions ».

● **Les 29 janvier et 5 mars** : séances de lecture pour le multi-accueil « Les Pitchouns » de Vertaizon, terminées par un choix sur place d'albums.

● **Le 5 février** : veille des vacances scolaires, séance de lecture pour les classes de l'école présentée par les bénévoles, puis prêt aux enfants.

● **Les 29 et 30 mars** : pendant l'exposition sur les arbres, animation proposée par Billom Communauté aux enfants de l'école, avec l'aide des bénévoles.



Animation avec Anne Gaydier

Médiathèque du Pré-de-l'Eau :

4, Avenue de l'Allier, 63800 Pérignat-ès-Allier
mail : biblio.perignat.sur.allier@gmail.com

Horaires d'ouverture :

les lundi et jeudi de 16 heures à 19 heures.
les mercredi de 14 heures à 16 heures.

Fermeture estivale du 7 Juillet au 5 Septembre

Accueil de l'école :

les vendredis de 14 heures à 16 heures

Inscription et carte gratuites.
Consultation sur place gratuite.

Nombre de documents empruntés :

- 10 documents dont 3 multimédia maximum (CD, DVD).
- Durée du prêt : 4 semaines
- 2 jeux. Durée du prêt : 2 semaines.

Avis aux amateurs de jazz :

**la médiathèque présente tout au long de l'année
une large documentation concernant ce thème
avec de nombreux ouvrages.**

Prix des lecteurs organisés par le réseau des bibliothèques de Billom Communauté :

- **Croc'en Livres** : pour les adultes, de janvier à décembre 2021 : Sélection de 10 romans et 5 BD.
- **Bébé Croc'en Livres** : pour les enfants de 0 à 6 ans, de septembre 2020 à septembre 2021. Sélection de 5 albums.

Il n'est pas trop tard pour participer à ces prix, les bibliothécaires sont à votre disposition pour tout renseignement !

Un nouveau portail pour le réseau des bibliothèques

Le réseau de lecture publique de Billom communauté propose désormais un nouveau portail à ces lecteurs.

En effet suite à la fusion des catalogues en ligne, il restait à créer un site pour les usagers des 25 communes du territoire afin de les informer régulièrement des animations proposées et du fonds disponible au sein des 18 bibliothèques de l'intercommunalité.

Les coordonnatrices en concertation avec les bibliothécaires ont travaillé avec le prestataire PMB pour offrir au public un site convivial et intuitif. Elles ont fait appel à l'illustratrice Elza Lacotte pour illustrer les pages donnant une vraie personnalité à cet outil conçu pour le lecteur.

Ce dernier peut ainsi consulter l'agenda des manifestations, les prix des lecteurs proposés par le réseau, les livres et les jeux disponibles dans les bibliothèques du territoire et toutes les informations pratiques.

Ils peuvent également créer un compte lecteur où partager des listes de documents avec d'autres lecteurs ou encore vérifier où en sont leurs prêts.

Dès la rentrée de septembre, il sera possible pour eux de réserver un document.

Connectez-vous sur :

<https://billomcommunaute.reseaubibli.fr/>

10^{ème} salon national d'art photographique

La crise sanitaire n'aura pas freiné le club photo de l'Amicale Laïque de Pérignat, qui a organisé cette année son 10^{ème} concours national d'art photographique, patronné par la Fédération Photographique de France.



Jacques Héritier, 3^{ème} juge

Malgré la situation sanitaire, pas moins de 975 clichés ont été reçus (300 de moins que les autres années), provenant de la France entière, et répartis dans les 3 catégories suivantes : Couleur, Nature, Monochrome.

C'est un jury composé de trois juges aguerris aux compétitions nationales et internationales (Albert Debiève, Sophie Belloni et Jacques Héritier) qui a noté l'ensemble de ces

photos les 21 et 22 Mai, dans le garage du président du club. Ces 2 journées n'ont pas été de trop pour départager les photos par note suivant différents critères, tels que la base technique, l'intérêt photographique et l'esthétique.

Le 3 Juillet prochain, les différents prix seront décernés dans les sélections nationales et régionales : quatre seront attribués aux meilleures photos couleurs, de même pour les catégories nature et monochrome ; le meilleur auteur de chaque thème ainsi que le meilleur auteur du concours seront également primés.

Les 120 meilleures photos serviront de base à l'exposition qui se déroulera du 3 au 11 Juillet, à la mairie de Pérignat.

Résultats complets et informations sur le site :

<http://www.photoclubperignat-allier.com>

Contact : Armand Amenta au 06 61 90 59 37

Expositions photo

Concours national d'art photographique :

du 3 juillet au 11 Juillet, de 14h00-18h30

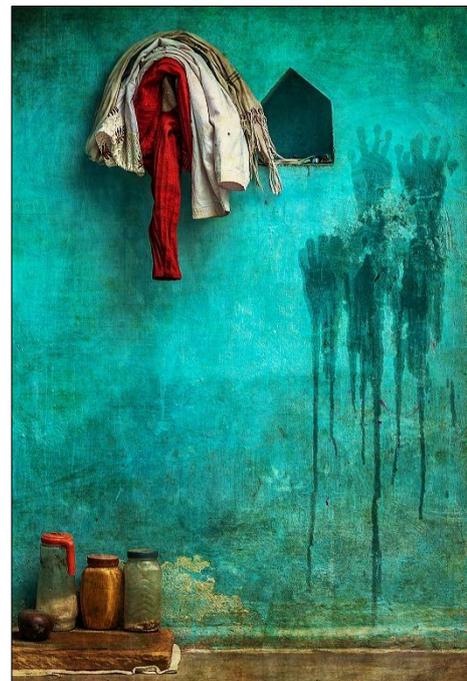
Salle des mariages, Mairie de Pérignat

Parallèlement à cette manifestation,
**une vingtaine de photos NATURE seront accrochées
à la Maison Grenouille.**

C'est un photographe du club de Pérignat-ès-Allier,
Jacky Champenois, qui nous présentera son travail.



1^{er} prix nature : Martine Bigot – Sècheresse



1^{er} prix couleur : Martine Bigot - Essui mains



1^{er} prix monochrome : Christian Latreille – Gaillardou

Des nouvelles de la MARPA

• Ça y est, les sorties ont pu reprendre !

Première balade organisée à la coulée verte du Cendre



• Les anniversaires sont de nouveau fêtés à la MARPA !

après les 100 ans de Madame Berthon le 22 mars, c'était le tour de Mesdames Cellier et Blancher le Vendredi 14 Mai



Vaccination à la MARPA

La MARPA de Pérignat est le premier établissement "résidence autonomie" du Puy-de-Dôme à avoir fait vacciner ses résidents.

L'implication de l'équipe et l'application draconienne des protocoles de sécurité gouvernementale sont les deux facteurs qui ont permis à la MARPA de Pérignat de n'avoir eu aucun cas de Covid déclaré en interne.

Grâce au dynamisme et à la coordination d'une équipe pluridisciplinaire : médecin, infirmières, familles, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et la responsable de la structure Crystelle Bremond, la MARPA de Pérignat-ès-Allier était prête depuis longtemps à réceptionner les doses. Le jeudi 4 Février, les doses sont arrivées et la vaccination s'est déroulée l'après-midi à partir de 14 heures.

Merci au Docteur Darbelet et aux deux infirmiers Audrey et Thierry qui ont assuré la vaccination et le suivi des résidents.

• Une visite de taille à la MARPA !

Le Premier Ministre, Jean Castex, et le Secrétaire d'État chargé des Retraites, Laurent Pietraszewski, étaient de passage à la MARPA de Pérignat le Vendredi 23 Avril dernier. Ils étaient en visite dans le Puy-de-Dôme avec le Ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, pour évoquer les retraites d'agriculteurs. Leur escale à Pérignat est due au fait que le concept de MARPA avait été initié dans les années 80 par la MSA, Mutuelle Sociale Agricole, afin de "répondre à une forte attente exprimée par les aînés du milieu rural"



Les résidents peuvent accueillir leur famille dans leur logement, ils peuvent également partir chez leurs proches : Retour à la normale !

Ça s'est passé à Pérignat...

La Commémoration du 19 mars : remise de la Croix du Combattant

Crise sanitaire oblige, la commémoration du 19 mars a réuni un nombre limité de participants. Une délégation du comité local de la FNACA composé de son président Gaston Pâtüre et de son porte drapeau, Jean Bos, a retrouvé celle de la mairie et des pompiers après avoir déposé le bouquet traditionnel en hommage aux combattants de la Première et de la Deuxième Guerre, sur le monument de la place de la mairie. Devant celui dédié aux anciens combattants d'Afrique du Nord, les discours traditionnels ont été lus par le Président et le maire. Mais c'est surtout la **remise de la Croix du Combattant** par Gaston Pâtüre, au nom de la ministre des Armées Florence Parly, qui a marqué cette cérémonie. Guy Bruneix et Lucien Bornet en ont été les heureux récipiendaires.



Commémoration du 19 mars - de gauche à droite : les 2 portes drapeau (Raphaël Amenta, Jean Bos), les 2 médaillés (Guy Bruneix, Lucien Bornet), le président de la FNACA (Gaston Pâtüre), le 1^{er} adjoint (Bernard Léon), et le Maire (Jean-Pierre Buche)

Commémoration du 8 mars

Pour les mêmes raisons que la cérémonie du 19 mars, celle-ci s'est déroulée à huis-clos, sur la place de la Mairie.

Commémoration des fusillés de Lachat

Comme l'an passé, la cérémonie se déroule le 15 Juin, en petit comité, afin de respecter les gestes barrière.



Commémoration du 8 Mai

Patrimoine et Mémoire de Pérignat-ès-Allier

Mémoire et histoire :

L'association Patrimoine et mémoire de Pérignat-ès-Allier désire collecter auprès des anciens Pérignatois la petite et grande histoire de la commune aussi bien orale que documentaire, afin de créer un carnet de vies qui pourrait être ensuite édité.

Les personnes désireuses de participer à cette aventure en nous racontant leurs souvenirs (activités professionnelles, animations du village, commerces disparus, vie quotidienne, etc...) et en nous prêtant des documents anciens (que nous leur rendrons après les avoir digitalisés) peuvent nous contacter afin de convenir d'un rendez-vous pour que nous puissions leur rendre visite.

Visite de l'église et du fort villageois :

L'association propose des visites gratuites de l'église et du fort villageois toute l'année sur rendez-vous. Les visites sont accompagnées et commentées, dans le respect des règles sanitaires.

Nous contacter :

Marc Massiasse : 06.84.93.38.44

Alain Fouillit : 06.82.20.10.61

<https://patrimoineperignat.com/>

Le terrain de sport prend des couleurs

À l'automne dernier, nous avons pris la décision de refaire le gazon du terrain de sports. Ce chantier a été confié à Eric Barbry, ancien conseiller municipal et agriculteur. Un travail du sol réalisé en novembre a permis de préparer le terrain avant l'hiver pour avoir un lit de semence suffisamment évolué et fin au printemps. Début mars, le semis a été fait dans de très bonnes conditions malgré les conditions sèches. Les récentes pluies ont permis de conforter une levée réussie et une première tonte a pu être effectuée fin mai. Gageons que l'été soit suffisamment clément pour étoffer ce nouveau gazon et le rendre praticable à la rentrée 2021.



=====



Tennis

L'association de Tennis de Pérignat-ès-Allier est fière de vous annoncer le passage à plus de 100 licenciés cette saison. C'est le résultat de l'investissement des bénévoles et des enseignants qui offrent la possibilité aux jeunes de 3 ans à 18 ans de pratiquer à des tarifs avantageux. Les adultes ont la possibilité de

prendre des cours également et le club a lancé des cours pour les femmes.

Si vous souhaitez rejoindre le club pour taper la balle, vous êtes les bienvenus que ce soit pour une carte Été ou pour la saison complète ! Un seul mot d'ordre : Plaisir et convivialité !

Le club, dans une démarche de réduction des déchets, met en vente des gourdes en acier inoxydable. Vous pouvez en acheter que vous soyez du club ou non ;-)

Dates importantes pour la fin de saison :

- **Le 12/06** : le club de tennis organise un tournoi femme
- **Le 13/06** : portes ouvertes de 10h à 13h pour taper avec les copains de l'école de tennis et les parents. Toute personne souhaitant taper la balle est la bienvenue.
- **Du 25/06 au 18/07** : le club organise son tournoi avec le tableau open et le +35 ouverts à tous les licenciés FFT
- **Du 13/08 au 29/08** : le club organise son tournoi d'Été avec des tableaux +35, +50 et open ouverts à tous

Le renouvellement des licences et les nouvelles adhésions seront possibles dès le mois d'août.

Pour les tests de l'école de tennis, ils se feront les 2 premiers samedis de septembre de 10 heures à 12 heures !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le club au 06.21.55.48.65

Basket

Stage de Pâques :

C'est sous un grand soleil que les jeunes basketteurs ont pu découvrir ou se perfectionner durant les vacances d'avril, merci aux entraîneurs !

Camps d'été :

- **du 07 au 09 juillet** : joueurs(es) né(es) entre 2011 et 2014.
Contact : 06 17 47 02 41.
- **du 23 au 27 août** : joueurs(es) né(es) entre 2004 et 2010.
Contact : 06 11 38 06 73.



La fête du Basket se tiendra courant Septembre.

Chorale de la Lyre Pérignatoise : une reprise en Septembre.

Après une saison 2019 / 2020 qui avait bien débuté avec le concert de Sainte Cécile où nous avons accueilli « la guitare en chantant » de Nevers, tout s'est malheureusement arrêté début Mars. Malgré un petit espoir de reprise au mois de Septembre, la chorale a été contrainte de se mettre en sommeil dès le deuxième confinement.

Aussi c'est avec une grande impatience que l'ensemble des choristes et leur chef de chœur attendent la reprise de nos activités que nous espérons pour la rentrée de Septembre.

Après plus d'une année de morosité le besoin est grand de se retrouver pour le plaisir de chanter dans la convivialité et la bonne humeur et préparer de futurs concerts. Et comme le dit la chanson, c'est bon pour le moral !



Sortie

Visites sonores : Dans les pas de George Onslow

Ce sont à nouveau deux visites sonores qui sont proposées cette année dans les pas de George Onslow à Pérignat-ès-Allier. Premier rendez-vous le 10 juin, second rendez-vous le 1er juillet. Deux visites dans lesquels de douces voix sont à entendre. Chacun a son lien avec George Onslow ou son œuvre et le partage avec vous.



Venez vivre cette expérience étonnante d'une visite à plusieurs voix. À la parole du guide conférencier viendront se mêler celles enregistrées de grands témoins de la vie passée ou contemporaine ainsi que des reportages sonores en lien avec les lieux visités. Quand le patrimoine s'associe à la culture, les sens se mettent en éveil. Attention, nombre de places limité. Au programme : George Onslow et ses demeures...

Judi 1er juillet 2021 de 18h30 à 20h.

Plein tarif : 7 €, Tarif réduit : 4 €.

Gratuit pour les moins de 12 ans.

Inscription au bureau d'information touristique de Billom.

contact : 04 73 68 39 85

Agenda

- **Dimanche 20 Juin** : 1^{er} tour des élections
- **Samedi 26 Juin** : Ecopôle : focus sur le Crapaud calamite
- **Dimanche 27 Juin** : 2nd tour des élections
- **Mercredi 30 Juin** : Ecopôle : découverte : l'écopâturage
- **Judi 1^{er} juillet** : Dans les pas de George Onslow
- **Samedi 3 juillet** : Ecopôle : 4^{ème} édition d'Ecopolys
- **Samedi 3 juillet au Dimanche 11 Juillet** : Exposition photo - concours national d'art photographique
- **Mercredi 7 Juillet** : Ecopôle : la forêt alluviale
- **Samedi 17 juillet** : Les libellules des bords d'Allier
- **Mardi 22 Juillet** : Ecopôle : le rôle de la haie
- **Mardi 27 Juillet** : Ecopôle - Balade sensorielle
- **Mercredi 28 Juillet** : Ecopôle : Balade sensorielle
- **Mardi 17 Août** : Ecopôle : Animation chauve-souris
- **Courant Août** : Cinéma plein air
- **Dim. 19 Septembre** : Journée mondiale du nettoyage

A la Maison Grenouille...

Boire un verre, se restaurer, partager, découvrir...
La Maison Grenouille est ouverte du Mardi au Samedi ;
La terrasse a été agrandie et aménagée pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Jacky Champenois, membre du Club Photo de Pérignat, exposera ses photo nature à la maison Grenouille dès le 3 Juillet, en parallèle au concours national.

Contact : 04.73.88.55.06

1, Place de la Mairie, 63800 Pérignat-ès-Allier

www.facebook.com/LaMaisonGrenouille

Du côté du SBA... les pérignatois félicités !

Le SBA accompagne les usagers aux bons gestes de tri pour diminuer le taux de refus. Ainsi le SBA procède régulièrement à des vérifications du contenu des poubelles jaunes, réalisées par les conseillers de proximité, le jour de la collecte, en précédant le camion de collecte.

Un suivi de collecte a eu lieu sur la commune le 25 mars 2021.

Les agents du SBA ont constaté que 98.28% des poubelles présentées à la collecte étaient bien triées. BRAVO !

Ces résultats témoignent de la bonne maîtrise du geste de tri. Le SBA tient à féliciter les administrés. Cette opération permet de garantir un bon tri des déchets à la source, de parvenir ensuite à une valorisation optimale et contribue à la maîtrise des coûts de traitement des déchets.

L'amélioration de la qualité du tri a une importance capitale pour que le tri soit vraiment utile. En effet, il est important d'éviter que des erreurs de tri se glissent dans les poubelles jaunes. Sinon, c'est toute la chaîne qui est perturbée...

Simplification du geste de tri

Depuis le 1^{er} mai 2021, finies les hésitations et les erreurs de tri... Désormais, une seule et même consigne de tri : 100% des emballages et des papiers vont dans le bac jaune. Chaque foyer a normalement reçu un courrier du SBA à ce sujet.

Retrouvez tous les détails sur internet : sba63.fr

Collecte de bouchons à la Mairie

L'association « **Les bouchons 63** », partenaire du réseau national « Cœur2Bouchons », collecte les **bouchons et couvercles** (eau, jus de fruits, soda, lait, produits d'hygiène et d'entretien, médicaments, lessive, cosmétique, capuchons de stylo, feutres, colle, couvercles de café, beurre, crème, rillettes, glace...) et aussi les bouchons de liège.

Les bouchons sont vendus et recyclés en France, au profit de l'aide aux personnes en situation de handicap.

Bourse coup de pouce pour les jeunes de 15-20 ans



La Communauté de communes participe à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de son territoire. Elle a instauré une bourse d'un montant de 250€ pour financer le permis de conduire et de 200€ pour le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs de centre de loisirs) pour des jeunes âgés de 15-20 ans.

En contrepartie de cette aide les jeunes doivent effectuer 20h d'action citoyenne bénévole non rémunérée au sein d'une association ou d'un service public implantés sur Billom Communauté. Cette bourse « coup de pouce » s'adresse à des jeunes qui habitent ou dont les parents

habitent sur une des communes de Billom communauté. Le foyer doit avoir un impôt sur le revenu soumis au barème (ligne 14 de l'avis d'imposition) compris entre 0 et 1100 € pour l'année N-1.

Pendant l'action citoyenne le jeune sera encadré par un adulte référent.

Le jeune peut avoir démarré son permis de conduire ou le BAFA, 3 mois avant la demande de bourse.

Contact : Marie-Noëlle ESCURIET

04.73.70.73.23 - jeunesse@billomcommunaute.fr

Bien vivre ensemble

Pour certains, la fin de semaine est synonyme de repos, pour d'autres d'entretien et de bricolage. Afin de ménager une cohabitation la plus harmonieuse possible, nous vous rappelons quelques règles élémentaires du bien vivre ensemble :

- Evitez l'usage des outils bruyants tôt le matin et aux heures des repas
- Evitez le dimanche pour les chantiers trop bruyants
- Pensez à ne pas laisser votre chien seul trop longtemps lorsqu'il est sujet aux aboiements quelque peu intempestifs.
- Surveillez les niveaux sonores de vos discussions en extérieur et prévenez vos voisins en cas de fête nocturne exceptionnelle.
- Par arrêté préfectoral, l'écobuage et le brûlage des déchets verts sont toujours interdits.

Une règle générale pour finir : respect, tolérance mutuelle et dialogue sont très souvent les moyens les plus efficaces pour vivre en bonne intelligence et dans un climat apaisé.